

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le président, M. Sébastien Bertherin, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette vingt-deuxième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 57 Conseillères et Conseillers.

Il y a 15 excusés (Mmes Nathalie Lamarque, Stéphanie Larrivé, Stella Motta Larrivé et Anita Waeber, MM. Daniel Calabrese, Pascal Chollet, Moritz de Hadeln, Arnaud Durand, Didier Feller, Jean-Marc Guibert, Bernard Kaeslin, Rasul Mawjee, Simo Mers, Daniel Richard et Rupert Schildböck).

2 arriveront plus tard (MM. Evan Lock et Pascal Riesen).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Lors de la séance du Conseil communal du 8 février 2024, Mme Isabelle Wegmann a été élue membre de la Commission des finances (ci-après : COFIN). Dans la mesure où elle était membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales, la nomination d'un membre la remplaçant au sein de cette Commission aura lieu ce soir et sera ajouté à l'ordre du jour.

- À la suite de l'élection de M. Yves Froidevaux à la Municipalité de Gland lors du second tour de l'élection complémentaire du dimanche 24 mars 2024 et dans la mesure où la liste des « viennent-ensuite » de la plateforme PS-Les Vert-e-s est épuisée, cette dernière a dû procéder à un parrainage d'une liste de nouveaux membres.

L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant M. Yves Froidevaux aura lieu lors de la présente séance, tout comme la nomination d'un délégué suppléant le remplaçant au sein du Conseil intercommunal de l'association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT).

- Par courrier du 12 avril 2024, la Municipalité a informé le Bureau du retrait, à l'ordre du jour de la présente séance, du préavis municipal n° 60 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les études du projet de rénovation architecturale et énergétique du bâtiment MB27. Cet objet a dès lors été retiré de l'ordre du jour.
- Par courriel du 18 avril 2024, M. José Caiano a informé le Bureau de son souhait de désormais siéger au sein du Conseil communal en tant que Conseiller hors-parti, avec effet immédiat.

Il ressort de la Loi sur les communes (LC) et du Règlement du Conseil communal (RCC) que lorsqu'un membre d'une Commission démissionne de son parti ou quitte son groupe politique ou en est exclu, il est réputé démissionnaire de la Commission dans laquelle il représentait ce parti ou ce groupe (art. 40g al. 5 LC et art. 55 RCC). Dès lors, il a été ajouté à l'ordre du jour, en remplacement de M. José Caiano, la nomination d'un membre de la Commission d'aménagement du territoire et d'un délégué suppléant au sein du Conseil intercommunal de « Région de Nyon ».

Le président rappelle que le siège de conseiller de M. José Caiano reste acquis à la plateforme PS-Les Vert-e-s et que si le précité venait à l'avenir à démissionner du Conseil communal, la plateforme PS-Les Vert-e-s nommera un suppléant, conformément aux art. 84 et 108 de la Loi sur l'exercice des droits politiques.

Le président rappelle également que M. José Caiano n'est pas formellement interdit de siéger comme Conseiller hors-parti au sein des commissions techniques à l'avenir.

Pour finir, suite à une confirmation reçue de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), il est précisé que les Conseillers siégeant comme indépendants ne peuvent pas former un nouveau groupe politique en cours de législature. L'art. 124 du Règlement du Conseil communal (RCC) dispose en effet que « *Les Conseillers communaux élus sur la même liste électorale forment un groupe dans la mesure où ils sont au moins cinq. [...]* ».

- Le Bureau n'a reçu aucun postulat, motion ou interpellation.
- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Assermentation d'un Conseiller.
 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mars 2024.
 4. Communications du Bureau.
 5. Communications de la Municipalité.
 6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.
 7. Présentation du Parlement des jeunes de Gland.

Préavis avec décision

8. **Préavis municipal n° 51** relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement de la halle des véhicules et l'amélioration des locaux de la caserne des pompiers à Montoly.
9. **Préavis municipal n° 56** relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de réaménagement :
 - du pavillon Mont-Blanc 29;
 - du 1^{er} étage de Borgeaud 12;
 - et de locaux de Montoly 1;
 consécutifs à une réorganisation de certains services de l'Administration communale.
10. **Préavis municipal n° 57** relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'expérimentation de navettes urbaines électriques et modulaires Cristal.
11. **Préavis municipal n° 58** relatif à une demande de crédit d'investissement pour le développement d'une politique de l'habitat et la mise à jour de l'« Objectif logement ».

Préavis – Première lecture

12. **Préavis municipal n° 59** relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux.

Autres objets

13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pascal Riesen et consorts intitulé « Pour un parc d'ébattement pour chiens à Gland ».

Divers

14. Nomination d'un membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
 15. Nomination d'un délégué suppléant au sein du Conseil intercommunal de l'association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT).
 16. Nomination d'un membre de la Commission d'aménagement du territoire.
 17. Nomination d'un délégué suppléant au sein du Conseil intercommunal de « Région de Nyon ».
 18. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation d'un Conseiller

- À la suite de l'élection de M. Yves Froidevaux à la Municipalité de Gland lors du second tour de l'élection complémentaire du dimanche 24 mars 2024, le précité est réputé démissionnaire au Conseil communal. Dans la mesure où la liste des « viennent-ensuite » de la plateforme PS-Les Vert-e-s est épuisée, ce groupe a dû procéder à un parrainage de liste d'un nouveau membre qui a été transmise au Bureau. Ce dernier a été informé que M. Yves Froidevaux serait remplacé par M. Abdoul Esreb.

- Mme Véronique Villaine, au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, présente M. Abdoul Esreb.

« J'ai le plaisir de vous présenter M. Abdoul Esreb. Né en Syrie, il est arrivé en Suisse en 1980. Domicilié à Gland depuis de nombreuses années, il est marié et père de 2 jeunes filles. Il a plus de 30 ans d'expérience dans la gestion de fortune dans différentes banques et, depuis 8 ans, il est indépendant dans le conseil et la gestion, principalement dans le domaine de l'immobilier. M. Abdoul Esreb signe son retour au Conseil communal, puisqu'il a siégé dans nos rangs lors de la dernière législature. Notons également que j'ai eu le plaisir de l'assermenter dans la salle du Grand Conseil à Lausanne, certaines et certains se souviennent peut-être de ce Conseil si particulier. Nous nous réjouissons de sa venue dans notre plateforme PS-Les Vert-e-s et nous vous remercions de lui faire bon accueil. »

- Le président invite M. Abdoul Esreb à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande à l'Assemblée, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.
- Le nouveau Conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.
- Le président le remercie et le félicite pour son engagement puis l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 58.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mars 2024

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mars 2024.

4. Communications du Bureau

- Les 17 mars et 2 avril 2024, Mme Christine Schürch a adressé des messages électroniques au président du Conseil communal. Lecture en est donnée. Le Bureau a informé Mme Christine Schürch qu'il ne pouvait que prendre acte de son point de vue.
- Le second tour de l'élection complémentaire à la Municipalité a eu lieu le 24 mars 2024. M. Yves Froidevaux a été élu à 43.09 %. M. Jérôme Frachebourg a obtenu 36.20 % des voix, Mme Ahimara Buffat en a pour sa part obtenu 19.44 %. Le taux de participation s'est élevé à 29.72 %. Le président tient encore à féliciter M. Yves Froidevaux pour son élection.
- Le 25 mars 2023, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 12 avril 2024, les Conseillers ont été informés que Mme Rosanna Vaccaro, secrétaire suppléante, souhaitait cesser son activité. Le président invite les personnes intéressées à reprendre ce poste de bien vouloir s'adresser au Bureau.
- Le 17 avril 2024, M. Samuel Freuler, 2^{ème} vice-président, a assisté à l'assemblée générale de la Société de Développement de Gland.
- Le 22 avril 2024 a eu lieu l'assermentation de M. Yves Froidevaux en sa qualité de Municipal.
- Par courrier du 22 avril 2024, le Bureau a été informé de la démission de M. Moritz de Hadeln, doyen du Conseil communal, avec effet à ce jour. Le président donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, le président remercie chaleureusement M. Moritz de Hadeln pour son engagement de plus de 15 ans au sein du Conseil communal et dans ses différentes commissions, notamment la Commission de gestion.

L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant M. Moritz de Hadeln aura lieu lors de la séance du 20 juin 2024.

Avec les arrivées de MM. Evan Lock et Pascal Riesen, le nombre de Conseillers présents passe à 60.

- L'Université de printemps du Conseil communal a eu lieu le 25 avril 2024, au Domaine de la Capitaine, et le président tient à remercier celles et ceux qui y ont participé. Le Bureau a eu beaucoup de plaisir à organiser cet événement et espère que les Conseillers ont apprécié les activités en compagnie de leurs conjoints.
- Le 1^{er} mai 2024, la secrétaire suppléante a participé, au nom du Bureau du Conseil communal, au repas de soutien du FC Gland.
- Le 9 juin prochain sera jour de votation fédérale. 4 objets seront soumis au scrutin populaire, à savoir :
 - Initiative populaire « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) »;

- Initiative populaire « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts);
- Initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »;
- Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la Loi sur l'énergie et de la Loi sur l'approvisionnement en électricité).

Le président rappelle aux Conseillers de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux.

5. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Ressources humaines

- Engagements :
 - dès le 1^{er} avril 2024 : Mme Audrey Wullemin, collaboratrice aux espaces verts;
 - dès le 1^{er} avril 2024 : Mme Thrudy Barbarán, collaboratrice au développement durable, au Secrétariat municipal;
 - dès le 15 avril 2024 : Mme Tiffany Favre, assistante de sécurité publique, au Service de la population;
 - dès le 15 avril 2024 : Mme Sandrine Goettmann, assistante à l'économie;
 - dès le 22 avril 2024 : Mme Monala Nicoud, conseillère école-famille, au Service de l'enfance et de la jeunesse.
- Départs :
 - au 30 avril 2024 : M. Jean-Numa Grau, qui avait effectué un intérim au Secrétariat municipal;
 - au 31 mai 2024 : M. Sébastien Thillier, collaborateur technique à la transition énergétique, au Secrétariat municipal.

La Municipalité remercie toutes les personnes qui ont travaillé à Gland pour leur engagement au sein de l'Administration, tout en leur souhaitant plein succès pour leur carrière future. Elle souhaite également une très cordiale bienvenue aux nouvelles personnes arrivées.

Développement durable

- Dans sa séance du 16 juin 2022, le Conseil communal avait accepté le préavis municipal n° 21/2022 relatif à une demande de crédit de réalisation pour une centrale solaire sur le bâtiment de Montoly 1. Ce préavis comprenait la réalisation de la centrale, la constitution d'un regroupement en consommation propre entre les bâtiments du site de Montoly, et l'accompagnement par un ingénieur. Ce préavis faisait suite à une étude de faisabilité réalisée en 2020, laquelle avait identifié plusieurs bâtiments communaux où des installations photovoltaïques pouvaient être posées, et avait proposé pour chacun d'eux d'éventuelles vérifications supplémentaires nécessaires. L'étude technique réalisée en 2021 dans le cadre du préavis a permis d'effectuer les vérifications de statique et d'étanchéité, ainsi que les analyses financières. Le bureau mandaté pour ce préavis a très rapidement émis des doutes, notamment concernant la résistance au vent après l'ajout de panneaux solaires, et a demandé à faire des vérifications supplémentaires. De ces dernières, il est ressorti que l'installation qui était prévue dans le préavis n'était plus possible sans faire de très importants investissements supplémentaires. Aussi, le bureau a encore étudié d'autres éventualités, notamment pour des installations en façade, mais celles-ci ont également dû être écartées car elles n'étaient absolument pas rentables, ou rentables seulement à très long terme, ce qui n'était pas satisfaisant d'un point de vue financier. Le Service des bâtiments et de l'urbanisme a également investigué les rapports de statique pour obtenir des explications satisfaisantes sur les points qui étaient mentionnés. Aussi, les approfondissements permettent aujourd'hui à la Municipalité de confirmer que le bâtiment respecte toutes les marges de sécurité nécessaires, qu'il ne présente pas de défaut de structure et que son état est tout à fait bon.

La Municipalité procédera donc à l'abandon des travaux et à la clôture du préavis municipal n° 21/2022.

- Les « Mardis durables » continuent leur saison. La prochaine session est une fresque sur la biodiversité qui aura lieu le 7 mai 2024, à la salle Mont-Blanc à Montoly. Il reste encore quelques places pour participer à cet atelier. La dernière date de cette édition, dédiée à la gestion estivale du jardin potager au naturel, aura quant à elle lieu le 21 mai 2024, à 19h00, au même endroit.
- Dans le cadre de la réponse au postulat de M. Steve Binggeli sur la gestion de l'eau, une communication tout-ménage sera prochainement faite, comme cela avait été annoncé. Cette communication sensibilisera l'importance d'économiser l'eau et, dans ce cadre, durant les mois de mai et juin 2024, il sera possible de commander des pommeaux de douche au prix réduit de CHF 10.-. La Ville tiendra un stand au marché le 12 juin prochain et il sera possible de discuter de cette thématique avec des spécialistes et se faire offrir des brise-jets.
- La nouvelle coopérative solaire aux Perrerets se concrétise. L'installation se fera sur les bâtiments A, B et C du collège des Perrerets. À nouveau, la Municipalité a accordé sa confiance à la coopérative OptimaSolar La Côte, et il est désormais possible de faire des parts sociales pour son financement, ainsi que le financement d'autres projets de centrales solaires dans la région. L'installation devrait avoir lieu cet été et s'ajoute aux installations déjà présentes sur les bâtiments D et E. L'intégralité du site fait partie d'un regroupement en consommation propre dont les travaux ont eu lieu en automne dernier, et tous les occupants bénéficieront donc de l'énergie qui y sera produite.

Office de la communication

- Suite au préavis municipal n° 29/2022 relatif à un crédit d'investissement pour la réalisation d'un ouvrage sur la Ville de Gland qui avait été accepté par le Conseil communal, la Municipalité a le plaisir d'annoncer que ce livre se trouve actuellement sous presse, soit à l'étape de l'impression, dans les locaux de la succursale de la société BSR Imprimeurs SA à Villars-sous-Yens. L'équipe de la rédaction, la Commission de rédaction, l'Office de la communication et la Municipalité se réjouissent de présenter ce livre à la population, lequel sera inauguré le mercredi 29 mai 2024, à 18h30, dans le cadre du marché hebdomadaire à la gare de Gland. Une invitation sera adressée aux Conseillers.
- Cette année, Région de Nyon fête ses 20 ans d'existence, et le Comité de direction a souhaité marquer cet événement par une petite fête organisée le samedi 15 juin 2024 à l'Usine à Gaz à Nyon. La partie officielle aura lieu à 10h30, puis des animations grand-public seront proposées, lesquelles mettent en exergue les thématiques qui sont travaillées par Région de Nyon, ainsi que quelques réalisations qui ont été effectuées. Un concert du groupe Tendinista aura lieu à 13h30 et, dès 15h00, il y aura la possibilité de regarder le match de foot de l'Euro 2024 sur un écran géant à Rive. Un jeu-concours circule également sur les réseaux sociaux. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site Internet de Région de Nyon. Une inscription à la fête du 15 juin 2024 est demandée, notamment pour la partie officielle.
- Une enquête est actuellement menée sur les habitudes de consommation à l'échelle du Grand Genève. En effet, le canton de Genève, la Région de Nyon et le Pôle métropolitain du genevois français souhaitent améliorer la connaissance des pratiques de consommation à l'échelle du Grand Genève, sur la base de données collectées auprès des consommateurs. Cette enquête, qui porte sur 30 produits de consommation, a débuté le 26 avril 2024, uniquement via les réseaux sociaux, et vise notamment à analyser les changements de comportement des consommateurs. Un cabinet privé mesurera entre autres l'attractivité des pôles commerciaux et l'impact des frontières par rapport aux prix et aux taux de change. Une précédente étude avait déjà été effectuée en 2018, laquelle avait permis, au niveau du Grand Genève, d'alimenter les politiques publiques du territoire et de faire évoluer les documents de planification.

Pour rappel, le Grand Genève c'est 1 Mio d'habitants, c'est un véritable bassin transfrontalier qui est marqué par une très forte dynamique démographique, économique et urbaine. Il est vrai que, pour les habitants, les logiques des frontières sont quasiment dépassées, et cette enquête permettra de voir les nouvelles pratiques et les nouvelles habitudes.

M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Il souhaite donner une information sur le SDIS Gland-Serine. Chaque année, la Fédération vaudoises des sapeurs-pompiers organise, à fin avril, un concours réunissant des équipes de tout le Canton sur des exercices de sauvetage, d'extinction, etc. La dernière édition a eu lieu le 27 avril dernier à Yverdon-les-Bains et les résultats obtenus par les équipes du SDIS Gland-Serine sont les suivants : l'équipe Motopompe B est arrivée 2^{ème} du classement, avec la mention « bien »; l'équipe Combiné B est arrivée 3^{ème} du classement, avec la mention « bien »; un duo au Gymkhana s'est classé 2^{ème}. Les jeunes sapeurs-pompiers ont également participé au concours et se sont classés à la première place. La Municipalité les félicite, et cela montre l'utilité de la formation qui est donnée au sein du SDIS Gland-Serine.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Plan canicule

Cette année, la Préfecture a informé la Municipalité que le Plan canicule allait durer 15 jours supplémentaires. Ce dernier démarrera donc le 1^{er} juin prochain pour se terminer le 15 septembre 2024. Un courrier a été envoyé aux 700 personnes de plus de 75 ans habitant la Commune. Celles et ceux qui sont suivis par le CMS, par des OSAD ou vivant en EMS seront sous la surveillance de ces institutions. Les personnes concernées sont priées d'informer la Commune si elles souhaitent recevoir des visites en cas de déclenchement du Plan canicule. Celles qui n'auront pas répondu au courrier seront contactées personnellement par téléphone dès le 1^{er} mai 2024, ceci dans le but de s'assurer que, en cas de déclenchement du Plan canicule, la Municipalité ait une situation précise des besoins des aînés de la Commune.

Printemps des Seniors

Cet événement, organisé par VIVAG, a lieu chaque année au printemps. La prochaine édition aura lieu le samedi 4 mai 2024, de 11h30 à 17h00, à la Salle polyvalente de Montoly.

Concert du Chœur Mixte

Les concerts du Chœur Mixte de Gland Le Chêne auront lieu le 4 mai 2024 à 19h00 et le 5 mai 2024 à 17h00, à la Salle communale. Ce Chœur Mixte fête cette année ses 40 ans et les concerts seront dédiés aux années 80. Les choristes proposeront une ambiance discothèque avec paillettes et boules à facettes.

Temple Saint Paul

La rénovation du Temple a commencé et les échafaudages ont été installés. Les premiers travaux vont se focaliser sur la charpente, l'extérieur du Temple et une partie de la nef, qui seront remis aux normes, ainsi que sur l'installation électrique. Les cloches vont malheureusement être déposées et révisées entre mi-mai et mi-juillet 2024 et, durant cette période, elles ne sonneront ni les heures, ni les célébrations.

Finances

- Un bouclage de crédit est annoncé :

Préavis municipal n° 21/2022 relatif à une demande de crédit de réalisation pour une centrale solaire sur le bâtiment de Montoly 1	
Crédit d'investissement accordé	CHF 360'100.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 21'954.70
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 21'954.70, soit 6.1 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 288'645.30
Solde comptable au 31 décembre 2023	CHF 21'954.70

Comme l'a déjà annoncé Mme la Syndique Christine Girod dans ses communications, ce préavis n'a pas pu être concrétisé.

- Aucun emprunt n'a été contracté ou renouvelé.

Domaines

- La Municipalité a acquis la parcelle n° 1621 sise à la Grand'Rue 9, à l'angle avec l'Avenue du Mont-Blanc. Ce droit de préemption avait été exercé il y a un certain temps déjà. Le recours déposé par la société acheteuse évincée a été rejeté, et donc, le 25 mars dernier, devant Me Elio Civitillo, notaire, la Municipalité a pu acquérir cette parcelle, dont il rappelle que le prix de vente était de CHF 2'300'000.-, auquel s'ajoute quelques indemnités qui sont dues de par la loi.
- Le Conseil communal avait autorisé la Municipalité à acquérir le local commercial sis à Eikenøtt, Allée Waldo 2, pour y créer une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Pour que celle-ci puisse ouvrir si possible à la rentrée d'août 2024 et que les travaux puissent débuter au plus vite, et dans la mesure où il n'y a pas eu d'opposition, la Municipalité a renoncé à la condition de l'acte de vente à terme conditionnel avant que le permis de construire soit définitif et exécutoire, tout droit de recours échu, soit le 5 mai prochain. Comme un éventuel recours ne pourrait porter que sur des questions de forme et que les risques sont quasi inexistantes, la Municipalité a préféré favoriser le fait que les travaux puissent débuter afin que cette UAPE puisse être disponible dès la prochaine rentrée scolaire.
- La Municipalité a émis le souhait de préempter les parcelles n° 165 et 185. Le processus est en cours et la Municipalité a 40 jours pour confirmer cette préemption. Les parcelles en question sont situées à Grand-Champ, juste derrière l'ancien abri à vélos qui n'existe plus puisque des logements sont en train d'y être construits suite à l'octroi d'un DDP en faveur de la Fondation Equitim dans le cadre du préavis municipal n° 19/2022. Ces parcelles, situées juste derrière, sont extrêmement intéressantes puisqu'il existe un accord pour que la Municipalité puisse acquérir la parcelle de Swisscom lorsque celle-ci sera en vente. Il s'agit donc d'un projet extrêmement intéressant et la Municipalité a donc signalé son intention de préempter. Il tiendra bien évidemment les Conseillers au courant de la suite qui sera donnée.

Économie

- Comme les Conseillers le savent peut-être, il y aura une boucherie à Gland puisque la Boucherie du Viand'Art s'installera à l'angle de la Rue du Borgeaud et de la Rue du Jura.
- De nombreuses questions sont posées au Service de l'Économie concernant l'épicerie Chez Miguel. La Maison Jemmely a repris les locaux, lesquels ne seront malheureusement pas ouverts au public, en tout cas pas dans un premier temps, dans la mesure où il n'y aura pas de vente dans cette arcade. Le Service de l'Économie va tout faire pour que ces locaux ne soient pas uniquement un laboratoire et que, lorsque les travaux du Vieux-Bourg seront terminés, il y ait à nouveau un commerce ouvert au public à cet endroit.

- Dans le cadre du Vieux-Bourg et du dispositif d'accompagnement, la Municipalité a relancé l'initiative « Façades en fleurs ». Il y aura donc à nouveau des décorations florales dans le Vieux-Bourg faites par les commerçants et financées par le préavis et les CHF 400'000.- que le Conseil communal avait accordés dans ce cadre.
- Le Forum Nouvelle Économie aura lieu le 7 novembre 2024. S'agissant du Prix Nouvelle Économie, il a été décidé que celui-ci se déroulera dorénavant une année sur 2, de manière à favoriser des projets de qualité. Lors de la dernière édition du Prix Nouvelle Économie, il a été constaté que cela devenait plus difficile, Gland n'est pas une si grande ville, et c'était peut-être un peu délicat de le faire chaque année. La Municipalité proposera certainement à la place une sorte d'incubateur Nouvelle Économie pour justement aider à porter certains projets qui, pourquoi pas, deviendront ensuite des candidats au Prix Nouvelle Économie.

Sports

- Il a eu le plaisir de voir certains Conseillers lors de la Gland Spring Run (GSR). 1'098 personnes ont participé à cet événement, sur les 1'276 personnes inscrites. Cela est toujours étonnant, parce que les chronométreurs officiels expliquent qu'il y a plus de défections dans des courses qui sont payantes que dans cette course qui est gratuite. Les gens participent effectivement à la GSR, quel que soit le temps. Parmi les 1'098 partants, il y avait 570 glandois, soit plus de 50 %. Il rappelle que la Région de Nyon participe aussi financièrement à cette course, et si l'on étend le nombre de participants aux gens de la région, il y a un très fort pourcentage de personnes habitants dans le district et la région.
- S'agissant du centre sportif En Bord, l'inauguration de la zone de street workout est prévue le dimanche 5 mai 2024, dès 10h00. Outre le padel tennis, qui est construit depuis un moment, le cabanon de la pétanque, qui faisait partie du préavis, est terminé. La table de teqball, sport combinant football et tennis de table, a également pris place devant la buvette. L'élargissement du début de la route, qui faisait aussi partie du préavis, a été finalisé. Les terrains de beach volley et le flat du skate-park seront pour leur part inaugurés le 26 mai 2024. Le reste des travaux vont bon train.
- Concernant la patinoire, la Municipalité n'arrivera pas à présenter le préavis à ce sujet ce printemps. Actuellement, le nouveau projet est en train d'être chiffré, puis le préavis pourra être rédigé après avoir négocié certains points avec M. Doug Boulanger et La Pati au niveau de la construction. Les délais sont dès lors trop courts pour présenter le préavis le 20 juin prochain. Par contre, à cette date, il devrait au moins pouvoir présenter les travaux et des plans permettant de se faire une idée à quoi ressemblera le nouveau projet, de manière à faire envie aux Conseillers.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse et écoles)

- La Fête du Chêne clôturant l'année scolaire primaire aura lieu le jeudi 27 juin 2024. Comme d'habitude, le cortège partira à 19h00 depuis la gare. Le thème choisi pour cette année est les personnages animés, ce qui englobe les jeux vidéo, les mangas et les dessins animés. Le Comité d'organisation se réjouit déjà de voir tous ces déguisements. Des bénévoles sont encore recherchés pour le jour J. Les personnes intéressées trouveront un formulaire d'inscription avec tous les détails sur le site Internet de la Ville ou de l'établissement primaire.
- Lors de la dernière séance du Conseil communal, elle avait annoncé la tenue du Festival des tout-petits. Elle invite la population à visiter cette manifestation, où il y aura de nombreux stands et ateliers concernant la petite enfance, le samedi 4 mai 2024, aux Perrerets, de 10h00 à 17h00.
- Elle remercie le président du Conseil communal pour avoir donné la possibilité au Parlement des jeunes de Gland de se présenter lors de la séance de ce soir. Elle remercie également les membres du Comité pour avoir préparé une présentation qui permettra à chacun de découvrir le Parlement des jeunes et les activités qui y sont organisées.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts)

- S'agissant des travaux du Vieux-Bourg, elle confirme que, durant le mois de mai 2024, le plan de déviation, qui permet de rejoindre l'Administration communale ainsi que le parking situé devant le bâtiment communal, reste toujours d'actualité et est toujours consultable sur le site Internet de la Commune. Toutefois, en raison des travaux de rénovation du Temple, le stationnement provisoire mis à disposition sur le parvis ne sera plus accessible pendant quelques temps.

Comme les Conseillers le savent, 3 équipes de l'entreprise Colas évoluent dans le périmètre du Vieux-Bourg :

- L'équipe n° 1 évolue progressivement en direction du carrefour Rue du Jura/Grand'Rue. Le transit par ce dernier sera impossible du 15 mai au 15 juin 2024. Les automobilistes devront se conformer à la signalisation en place. Un flyer spécifique sera distribué aux riverains et aux commerçants du secteur pour leur rappeler les perturbations ainsi que les accès pendant cette période.
- L'équipe n° 2 évolue quant à elle sur le carrefour Grand'Rue/Vy-Creuse. Des feux tricolores sont en fonction depuis le 22 avril 2024. Une fois les travaux dans le carrefour terminés, le front évoluera progressivement en direction du bourg. La bonne nouvelle est que cette équipe n° 2 progresse plus rapidement que prévu. La fin des travaux est projetée pour fin août 2024 pour ce tronçon, alors qu'initialement l'entreprise prévoyait de libérer l'axe pour fin octobre 2024.
- L'équipe n° 3 se situe elle sur l'axe Chemin de la Louve. Les travaux y ont débuté mi-avril et se poursuivront jusqu'à mi-juillet 2024. En juin, une opération « coup de poing » aura un impact important sur les accès des riverains, qui ne pourront plus accéder aux parkings souterrains. Les habitants impactés seront évidemment informés et pourront se rendre aux guichets de l'Administration communale pour bénéficier d'un macaron de stationnement.
- Au niveau de la mobilité, suite au postulat de M. Rasul Mawjee qui demandait une étude pour l'élargissement du sas d'entrée du Chemin du Lavasson et du carrefour surélevé, ce carrefour a maintenant été modifié, élargi, et le transit est donc amélioré.
- Une demande avait été émise par les riverains du nouveau quartier de La Combaz concernant l'élargissement du trottoir situé au carrefour Rue de la Combe/Route de Nyon. Des travaux ont été réalisés au début du mois d'avril 2024 et sont désormais achevés. Ces travaux, réalisés avec les accords de l'entreprise Perrin, permettent maintenant une surface adéquate pour passer, notamment en poussette, et c'est donc un peu plus agréable.
- Pour les Conseillers qui s'en rappellent, il existe un projet de longue date porté conjointement par les communes de Gland et de Prangins, à savoir ce fameux projet d'aménagement d'une liaison de mobilité douce entre Gland et Prangins. La bonne nouvelle est que suite à des discussions lors de la présente et de la précédente législature, le projet avance puisque, il y a 2 semaines, la Municipalité de Prangins a déposé un préavis pour un crédit d'étude devant le Conseil communal. L'idée maintenant est donc de pouvoir avancer sur ce projet. La Municipalité attend avec impatience le rapport de la Commission technique du Conseil communal de Prangins pour savoir si oui ou non ce projet va pouvoir avancer. Pour sa part, la ville de Gland avait mis ce montant au budget de fonctionnement et aucun préavis à ce sujet ne sera donc déposé devant le Conseil communal.
- Les Conseillers ont reçu sur leur table un fascicule les informant que le 22 mai est la Journée internationale de la biodiversité. C'est l'occasion pour la Municipalité de rappeler les actions qui sont entreprises par la Ville. Elle invite les Conseillers à en prendre connaissance et rappelle qu'il existe également des subventions pour des projets « biodiversité ». Des informations à ce sujet se trouvent sur le site Internet de la Commune.

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Concernant le Plan d'affectation (PA) « Lavasson », plus communément appelé STEP, le Canton a donné son accord et a approuvé ce PA le 25 mars dernier. Une première consultation publique a eu lieu, laquelle est terminée et n'a apporté aucune remarque de la part des personnes pouvant le faire. Le délai de recours n'est pas encore échu mais, à l'heure actuelle, aucun recours n'a été déposé. Les choses s'annoncent donc plutôt bien et la Municipalité espère que ce projet pourra avancer rapidement.
- En 2022, le Grand Conseil vaudois avait accepté la Loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP). À ce jour, aucun règlement d'application n'a été édité et la situation est donc un peu délicate. En plus, il y a quelques semaines, le Grand Conseil a retravaillé le texte en le modifiant encore. Devant cette situation un peu complexe, la Municipalité a, en décembre 2023, approuvé une directive transitoire concernant le chiffrage des abattages et des plantations compensatoires, qui permet de palier à cette situation d'attente, puisqu'avant de finaliser et de présenter au Conseil communal un nouveau Règlement sur l'abattage des arbres, la Municipalité a besoin d'avoir une clarification de tous les points, notamment la finalisation du règlement d'application.
- Il remercie toutes et tous les Conseillers car pendant les presque 10 ans où il a siégé au sein du Conseil communal, il a eu un plaisir fou à le faire. Il est vrai que faire de la politique, c'est d'abord une aventure humaine, des rencontres et des échanges, et il espère bien évidemment poursuivre cette aventure humaine avec eux, cette fois de l'autre côté de la salle, et il s'en réjouit fortement. Il tient à remercier le Bureau et le président pour être venus l'assermenter en pleine journée et pour s'être organisés pour le faire. Le président du Conseil communal lui a offert un petit livre, qu'il a eu l'élégance de pas lui offrir lors de la présente séance, alors il va assumer. Il a donc reçu le petit livre « Monsieur Tatillon », avec des explications à l'interne qu'il gardera pour lui mais qui font référence au fait qu'il était un peu pinailleur sur le Règlement du Conseil communal (RCC). Il remercie encore une fois les Conseillers et le président, et souhaite ajouter que c'est un honneur de terminer sous son règne, parce que c'est vraiment l'un des meilleurs présidents qu'il a eu l'occasion de voir. Il a été excellent, même s'il l'a parfois embêté sur le RCC.

6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7. Présentation du Parlement des jeunes de Gland

- Le président explique que, lors de la Soirée des 18 ans, il a eu la chance de discuter avec la présidente du Parlement des jeunes de Gland (PDJG), et ils ont eu l'idée d'organiser une présentation de celui-ci, laquelle aura lieu ce soir.

Le président invite Mme Zohra Salsac et M. Christophe Dos Santos Ferreira à venir à la tribune pour présenter le PDJG.

- Mme Zohra Salsac : remercie le Conseil communal d'accueillir ce soir le PDJG et de permettre à ce dernier de se présenter. Elle en est personnellement à son 2^{ème} mandat et est la présidente actuelle du PDJG. Elle est venue accompagnée de son collègue M. Christophe Dos Santos Ferreira, qui est membre du PDJG est en est à son premier mandat, en espérant qu'il continuera.

Le PDJG a été fondé en 2016 par des jeunes désireux de changer un peu les choses à Gland, sous la bienveillance et le soutien de la Commune et du Service de la jeunesse. Depuis ses débuts, le PDJG est situé à la Pépinière, endroit où se retrouvent bon nombre de jeunes. Dans la mesure où le PDJG est sur place et fait de nombreuses choses pour ces jeunes, ces derniers sont aussi là pour donner leur avis et expliquer ce qu'ils pensent de la Ville et des choix qui y sont faits. Tous les membres du PDJG sont bénévoles et prennent un plaisir à y siéger. Actuellement, le 4^{ème} Comité est en place et les prochaines élections pour élire le nouveau Comité auront lieu à la fin de cette année.

- M. Christophe Dos Santos Ferreira : explique que le Comité du PDJG est composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, auxquels s'ajoutent 4 membres du Bureau au minimum, ce qui permet, lors des débats, d'avoir toujours un moyen de départager à la majorité au vu du nombre impair des membres. En outre, un grand nombre de jeunes – qui ne font pas réellement partie du Comité du PDJG – apportent leur aide sur divers événements qui sont organisés, notamment au niveau de la logistique. S'agissant de ces événements, le PDJG est soutenu par les travailleurs sociaux de proximité (TSP) de la ville de Gland, lesquels font également le lien avec la Commune.
- Mme Zohra Salsac : déclare que le PDJG a plusieurs buts, le principal étant de créer des projets permettant d'animer la ville de Gland et permettant aussi aux jeunes de trouver quelque chose à faire, parce qu'il n'y a pas forcément d'événements pour les jeunes à Gland. Cela a aussi permis au PDJG de porter la voix des jeunes et de pouvoir discuter avec la Commune, de donner son avis à cette dernière et d'avoir avec elle un rapport privilégié. Différents jeunes de la Ville sont intéressés ou ont des choses à dire par rapport aux différents projets et choses mis en place dans la Ville. Le PDJG fait ainsi remonter la voix des jeunes auprès de la Commune, tout en essayant de favoriser chez eux le fait de s'intéresser à la Ville, de donner leur avis, de vouloir proposer des projets justement et d'essayer de « mettre la main à la pâte » dans la ville de Gland.
- M. Christophe Dos Santos Ferreira : explique que pour être admis au PDJG, il faut être âgé de 16 à 25 ans, avoir bien évidemment un assez grand intérêt pour la ville de Gland et ce qui s'y passe, vouloir un peu contribuer à créer des événements pour les jeunes et les familles. Avant de pouvoir être candidat au poste de président ou de trésorier du PDJG, il faut avoir effectué au minimum un mandat au Comité, étant précisé qu'un mandat dure 2 ans.

Le PDJG a organisé de nombreux événements, tels que :

- le Grill&Sound, qui en est à sa 4^{ème} édition et qui allie grillades et musique afin que la population puisse partager ensemble un moment convivial;
 - le Monto'Vibz, qui ressemble au Grill&Sound, mais sans les grillades, avec juste de la musique et de la bonne ambiance;
 - une soirée pour les jeunes de 16 à 25 ans, qui s'est tenue à la salle polyvalente de Montoly;
 - Pépi Movie, soit une projection de films ouverte gratuitement aux jeunes, à la Pépinière, permettant aux précités de venir partager un moment un peu plus convivial que de juste regarder Netflix tout seul à la maison;
 - des diffusions de matchs de football lors du Mondial ou de l'Euro notamment, afin que les jeunes puissent se réunir pour partager ces grands événements;
 - différents événements sportifs, tels qu'un tournoi de basket et un tournoi de ping-pong.
- Mme Zohra Salsac : explique le PDJG souhaiterait également, dans la mesure du possible, organiser un jour un tournoi de football. En outre, il est essayé de remettre en place le « Salon de Quartier », soit d'ouvrir les locaux de la Pépinière aux jeunes de Gland désireux de venir travailler, de passer un moment sympa avec d'autres jeunes, de discuter ou de juste se poser à l'intérieur de la Pépinière afin de rester un peu au calme. Il est vrai que, avec la Covid-19, c'est malheureusement quelque chose qui s'est un peu perdu au vu des restrictions qui avaient été émises. Mais aujourd'hui c'est quelque chose que le PDJG est désireux de remettre en place et que cela fonctionne.

- M. Christophe Dos Santos Ferreira : déclare que le PDJG a également eu la chance de pouvoir participer à diverses manifestations communales, telles que la fête du skate-park à En Bord où le PDJG y tient un stand, l'inauguration de la Rue de la Gare où le PDJG était également présent, ainsi que la Soirée des 18 ans qui a lieu chaque année à la Salle des Colonnes à Grand-Champ.
- Mme Zohra Salsac : explique que le PDJG organise également des événements un peu plus fermés, dans le sens où il s'agit d'événements sur inscription et où il y a peut-être des frais à payer. Il y a notamment eu une sortie de paintball, qui a relativement bien fonctionné, avec de nombreux participants de La Côte, mais également d'autres régions. Des sorties au karting ont également rencontré un beau succès. Le CRL organise également des activités et le PDJG essaie de l'aider au besoin.

Comme elle l'a déjà dit, les élections du Comité, qui ont lieu tous les 2 ans, seront organisées à la fin de cette année, et chacun y est le bienvenu. Ces élections sont organisées par le PDJG, toujours avec le soutien de la ville de Gland et l'aide des TSP. En comptant les postes à responsabilité, les membres du PDJG sont au minimum 7, mais cela peut parfois varier, avec un maximum de 15 membres au Bureau. Des membres extérieurs au PDJG assistent parfois aux réunions, viennent apporter leur aide, viennent s'informer ou sont désireux de présenter des projets ou des idées.

Avant de répondre aux éventuelles questions, elle a juste une demande à formuler au Conseil communal en ce sens qu'elle souhaiterait s'assurer que si, à l'avenir, le PDJG a des projets qui pourraient intéresser les Conseillers ou de gros événements qui impactent un peu plus la Ville – comme par exemple le festival de musique qui aura lieu juste après la Fête du skate-park, qui impacte également un peu plus le PDJG par conséquent – une présentation par le PDJG pourrait être faite directement au Conseil communal pour expliquer clairement de quoi il s'agit, ce qui permettrait de pouvoir répondre aux questions qui pourraient être posées et d'avoir une discussion plus ouverte sur le sujet que de simplement recevoir une feuille de projet sans avoir plus d'interaction.

- Le président remercie chaleureusement Mme Zohra Salsac et M. Christophe Dos Santos Ferreira pour leur engagement pour les jeunes de Gland et pour la Ville. S'agissant de leur demande, il les invite à contacter le président ou la secrétaire du Conseil communal pour annoncer un projet que le PDJG souhaiterait présenter aux Conseillers, hors ordre du jour et procès-verbal, avant le début d'une séance si le Bureau est d'accord. Il pense personnellement que c'est une super idée et il les encourage à ne pas hésiter à le faire, car cela permettrait de créer des liens entre la jeunesse de Gland et le Conseil communal.

- M. Christophe Dos Santos Ferreira : déclare que le PDJG peut être contacté soit par le biais des TSP, soit par mail à l'adresse *parlementjeunesgland@gmail.com*. Pour conclure, il tient à remercier les Conseillers pour leur attention tout au long de cette présentation et leur souhaite une belle suite de soirée.

- M. Jean-Marc Jaquier : souhaite savoir qui a le droit de vote au sein du PDJG.

- Mme Zohra Salsac : répond que toutes les personnes présentes lors des élections, lesquelles sont ouvertes au public, peuvent voter. En général, il y a toujours quelques jeunes qui sont présents, ainsi que des membres du Conseil communal et de la Municipalité. Il s'agit d'élections libres, qui sont vraiment là pour porter la voix des jeunes, et il est dès lors estimé que tout le monde a le droit de vote pour ces élections. Chacun a le droit d'être écouté et de donner son avis. Lors des dernières élections, elle s'est présentée à la présidence, pour laquelle elle remplissait toutes les conditions, et un autre candidat s'est également présenté, mais pour sa part il ne remplissait pas toutes les conditions. Une discussion a eu lieu pour que chacun puisse se défendre, mais au final c'est la personne qui remplit toutes les conditions qui est élue, ces dernières primant sur le nombre de voix reçues.

S'agissant des liens entre le PDJG et le CRL, ceux-ci se soutiennent mutuellement lors de projets et que de l'aide ou du matériel sont nécessaires. Ils essaient de s'entraider au mieux pour que, au final, cela convienne à tous les jeunes de Gland.

- M. Steve Binggeli : félicite le PDJG pour tout ce qu'il fait, c'est super. À titre d'exemple, serait-il possible de savoir ce que les jeunes apprécient particulièrement à Gland, ainsi que d'avoir des exemples de ce que les jeunes estiment qu'il manque à Gland ou qu'ils aimeraient voir améliorer ?

- Mme Zohra Salsac : répond que ce qui est apprécié à Gland, c'est déjà le fait que la Pépinière soit un endroit où les jeunes peuvent se retrouver, où ils peuvent être un peu tranquilles, et elle a reçu de nombreuses demandes pour savoir si d'autres endroits semblables pourraient être ouverts à Gland, d'autres lieux où les jeunes pourraient éventuellement se retrouver sans déranger personne. Il est vrai que la Pépinière se trouve au milieu d'un espace d'habitations, il y a également l'EMS à côté, et par conséquent, quand les jeunes font du bruit, cela peut déranger le voisinage. Il est donc souvent demandé la possibilité d'avoir un endroit cosy où les jeunes pourraient se retrouver sans déranger qui que ce soit.

Il ressort des retours faits par les jeunes que ceux-ci apprécient ce qui est mis en place. Il est vrai que leur avis n'est pas forcément beaucoup demandé, mais ils sont rendus attentifs au fait que s'ils veulent que leur avis soit écouté, il faut le donner, notamment lors des votations ou lors de sondages, car il est difficile de prendre en compte l'avis de quelqu'un qui refuse de le donner. Mais globalement les jeunes ne se plaignent pas trop de la vie à Gland, même si des fois ils ne sont pas très contents. Par exemple, il y a eu une demande pour installer une petite cabane à la Pépinière, et elle pense qu'il y a eu des mauvaises explications ou une mauvaise compréhension entre les 2 parties. Les jeunes n'étaient dès lors pas très contents et ils l'ont fait savoir, mais peut-être pas de la bonne façon. Le rôle du PDJG est aussi d'essayer de sensibiliser les jeunes, lors d'un contentieux, à la façon de dire les choses ou à montrer leur mécontentement. Cela fait partie de ce que c'est de grandir, de devenir un peu responsable. Il est vrai que souvent les jeunes font des demandes qui ne sont parfois pas tenables ou irréalisables, auxquelles le PDJG ne peut pas répondre, ou font des demandes pour lesquelles ils ne font rien pour les réaliser, et elle pense que c'est souvent là où il y a un problème. Une discussion face à face avec les jeunes pourrait être ouverte afin de les apaiser, étant précisé que le papier est l'ennemi des jeunes.

- M. Michel Girardet : relève que dans la mesure où le PDJG organise des manifestations, il y a forcément des frais. Comment fonctionne le PDJG à ce niveau-là et de quelles aides bénéficie-t-il ?

- Mme Zohra Salsac : répond que, s'agissant des frais, il y a un soutien de la Commune et il y a donc un budget annuel qui est fourni par cette dernière. Après, en fonction des événements qui sont mis en place, le PDJG peut demander un budget plus conséquent. Par exemple, pour le festival de musique qui est en train d'être organisé, le budget du PDJG à lui seul ne suffit pas et une demande expresse a été faite à la Commune pour justement avoir un budget supplémentaire permettant de prendre des artistes, d'avoir une scène et de pouvoir faire les choses correctement. Mais globalement, pour le budget du PDJG, soit il est trouvé des sponsors, soit c'est le budget que la Commune lui octroie annuellement.

- Mme Regina Bovet : déclare que cela fait plaisir d'accueillir le PDJG dans cette salle. Comme l'âge minimum pour faire partie du PDJG est de 16 ans et que le droit de vote est à partir de 18 ans, elle souhaiterait savoir si, au sein du PDJG, il est aussi parlé de sujets politiques, notamment lors de votations fédérales ou cantonales.

- Mme Zohra Salsac : répond que les jeunes sont très ouverts aux débats. Lorsqu'il y a des votations, le PDJG essaie de discuter avec eux pour voir ce qu'ils en pensent, pour savoir quels sont leurs points de vue et, par ce biais-là, avec l'aide des TSP, essaie de les encourager à voter. Mais il est vrai qu'au moment des votations, ce qui ressort chez les jeunes ce sont les débats. Les jeunes aiment beaucoup débattre, donner leur avis, dire ce qui leur plaît et ce qui ne leur plaît pas, et pouvoir juste parler ouvertement sur le sujet. C'est une façon de leur permettre de se sentir compris, parce que l'on a souvent l'impression que, chez les jeunes, il y a une sorte d'injustice de communication et d'écoute. Le PDJG essaie donc de leur faire comprendre qu'ils sont écoutés par d'autres personnes et qu'il suffit juste parfois de faire le premier pas.

- M. Jean-Marc Jaquier : souhaiterait savoir si le PDJG a adopté un règlement et s'il a des contacts avec des organismes équivalents d'autres villes.
- Mme Zohra Salsac : répond que le PDJG a effectivement des contacts avec des organismes d'autres villes et possède un règlement. Une charte est signée par les membres du PDJG qui intègrent le Bureau, laquelle est la même pour tout le monde, sous réserve de celles du président, du trésorier et du secrétaire, où les différents rôles viennent s'ajouter à la charte. Le règlement est identique à ce qui se fait ailleurs, avec l'interdiction d'alcool, de fumée, de drogue, etc. Lors des séances, les membres doivent être respectueux et avoir une attitude correcte. Chacun peut donner son avis, mais toujours dans le respect de l'autre. Lors des réunions, l'un des points importants est que, pour les personnes souhaitant présenter un projet, elles doivent d'abord le présenter en amont au Comité du PDJG, ce qui permet à ce dernier d'avoir déjà une idée du projet, de se concerter, de discuter et de répondre aux éventuelles demandes.
- M. Jérôme Frachebourg : tient tout d'abord à féliciter Mme Zohra Salsac et M. Christophe Dos Santos Ferreira pour leur investissement et leur courage, parce qu'il pense que, à leur âge, cela ne doit pas être évident de se présenter devant le Conseil communal.

Il a une question sur la représentativité du PDJG. Dans quelle mesure celui-ci représente-t-il la jeunesse glandoise ? Le PDJG est-il présent sur les réseaux sociaux et, dans l'affirmative, combien d'abonnés a-t-il ? Combien de personnes assistent-elles aux réunions et aux événements organisés par le PDJG et dans quelle mesure ce dernier se sent-il représentatif de la jeunesse de Gland ?

- Mme Zohra Salsac : explique que le PDJG est plus ou moins représentatif de la jeunesse glandoise dans le sens où les jeunes qui s'y rendent viennent de tous les milieux. Certains suivent de hautes études, d'autres suivent des études plus basses, tous les milieux et tous les genres de personnes et de personnalités sont vraiment mélangés. La spécificité du PDJG est que, de par ses différences, chacun a ses types de groupes d'amis à Gland, ce qui permet de récolter les retours des gens qui sont proches, soit plus ou moins de tous les jeunes de Gland. Au final, il n'y a pas non plus 50'000 jeunes à Gland et tous se connaissent plus ou moins parce qu'ils ont tous été aux mêmes écoles. Beaucoup de jeunes fréquentant la Pépinière donnent également leurs retours directement aux TSP. Lors des réunions du Comité, il y a régulièrement des jeunes qui passent et qui viennent, mais comme souvent ceux-ci n'aiment pas avoir des rendez-vous, ils interpellent souvent le Comité en dehors des réunions puis c'est aux membres du Comité de relayer les informations récoltées aux autres membres. Mais globalement ce sont plutôt uniquement les membres du Bureau qui sont présents lors des réunions.
- M. Jérôme Frachebourg : déclare que la réflexion qui lui vient est que le PDJG est presque plus une municipalité qu'un parlement.
- Mme Zohra Salsac : répond que les membres du PDJG essaient vraiment d'être les plus ouverts possible et essaient de prendre un maximum d'avis en compte. Il est facile de comprendre assez vite que les jeunes ne sont pas forcément très motivés à venir régulièrement aux réunions, à parler de certaines choses, à tenir des projets ou une idée. C'est la raison pour laquelle les membres du PDJG sont des membres fixes, qui vont y rester un certain temps.
- Le président remercie et félicite encore une fois Mme Zohra Salsac et M. Christophe Dos Santos Ferreira pour la clarté de leurs réponses. Il espère que ce petit moment à la tribune donnera vocation aux jeunes à rejoindre le Conseil communal. Il remercie également chaleureusement les TSP, qui font le lien entre la Municipalité et le PDJG et qui sont sur le terrain avec eux.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

8. Préavis municipal n° 51 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement de la halle des véhicules et l'amélioration des locaux de la caserne des pompiers à Montoly

- M. Yvan Gremion, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- Mme Isabelle Wegmann, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal décide d'accepter le préavis municipal n° 51 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement de la halle des véhicules et l'amélioration des locaux de la caserne des pompiers à Montoly, soit :

- d'accorder le crédit de CHF 2'104'000.- et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux;*
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'104'000.-;*
- d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts de l'installation de panneaux photovoltaïques par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif jusqu'à concurrence de CHF 150'500.- dans le fonds de réserve « développement durable » (compte 9281.05) via la rubrique 823 du compte de fonctionnement;*
- d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent, estimées à CHF 10'550.-, soient mises au budget de fonctionnement.*

9. Préavis municipal n° 56 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de réaménagement :

- **du pavillon Mont-Blanc 29;**
- **du 1^{er} étage de Borgeaud 12;**
- **et de locaux de Montoly 1;**

consécutifs à une réorganisation de certains services de l'Administration communale

- Le président rappelle aux Conseillers que, pour des raisons professionnelles, M. Stéphane Rosset s'est spontanément récusé pour ce préavis. Il ne participera dès lors pas aux débats portant sur ce préavis, ni à la décision finale.

M. Stéphane Rosset quitte l'Assemblée. Il faut dès lors compter une voix en moins, soit 59 Conseillers présents.

- M. Jean-Marc Jaquier, en remplacement de M. Rupert Schildböck, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique excusé à la présente séance, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

La Commission invite la Municipalité à bien vouloir informer le Conseil communal en temps voulu :

- de l'avancement des travaux planifiés dans l'aménagement des différents locaux;
- du résultat de ses démarches liées au soutien de l'association Ukr'Aime dans sa recherche des nouveaux locaux à Gland.

Il lit ensuite les conclusions de la Commission recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Nicolas Pellet, en remplacement de M. Rasul Mawjee, rapporteur de la COFIN excusé à la présente séance, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- Mme Regina Bovet : souhaite tout d'abord apporter une petite correction dans la mesure où le nom de famille de M. Philippe Bovey, Secrétaire municipal, ne s'écrit pas « Bovet ».

Un point l'interpelle en page n° 5 du rapport. Comment se fait-il que la Municipalité souhaite attendre avec le projet de Gare-Sud ? Pourquoi faire autant de travaux à gauche et à droite et pourquoi le projet précité a-t-il été repoussé à 10 ans ? La Municipalité veut-elle favoriser tous les équipements sportifs ou faudrait-il prévoir de trouver des places de travail quelque part ?

- Mme Christine Girod : remercie Mme Regina Bovet pour la rectification du nom de famille du Secrétaire municipal, il sera effectivement content d'avoir son nom écrit correctement.

Quant à sa deuxième question concernant l'avancement des travaux à Gare-Sud, loin de la Municipalité l'idée de vouloir faire traîner les choses. Cette dernière a régulièrement informé le Conseil communal des différentes démarches qui sont en cours par rapport à l'affectation de la parcelle Gare-Sud et aux travaux qui sont en cours. Les Conseillers savent qu'un pré-travail a été réalisé, avec l'obtention du Label Gold, qui était quand-même pour la préparation de ce quartier. Il y a énormément de travail qui est fait soit pour un futur Plan de quartier, soit pour une construction, et les prévisions relatées par la Commission technique sont donc correctes, avec les éléments que la Municipalité a aujourd'hui. Il faut savoir que les efforts sont là, le Service des bâtiments et de l'urbanisme travaille actuellement sur le sujet. En tous les cas, c'est largement en route et il n'y a bien évidemment aucune volonté de prioriser les équipements sportifs par rapport à un futur équipement administratif. La Municipalité soutient aussi largement les équipements sportifs, qui bénéficient à l'ensemble de la population.

- M. Christophe Lovis : a une remarque concernant l'avenir à long terme de la bibliothèque communale et scolaire de Gland. Il n'était pas encore membre du Conseil communal lorsque les précédents préavis ont été discutés quant à l'avenir de cette bibliothèque, mais il lit, dans le rapport de la Commission technique, que le bâtiment sis à l'Avenue du Mont-Blanc 27 est destiné à accueillir la bibliothèque à long terme, et il se demande si cela est vraiment une bonne idée. En effet, cette bibliothèque est actuellement située idéalement sur le site de Grand-Champ. Elle est directement accessible, se situe à proximité immédiate des écoles de Grand-Champ et des Tuillières, et permet aux élèves des degrés 7P et 8P, ainsi que 9S à 11S, qui ont l'âge de pouvoir se rendre par eux-mêmes à cette bibliothèque, de pouvoir la fréquenter régulièrement, sans avoir besoin d'y être amenés ou accompagnés par leurs parents. Ils peuvent vraiment y aller spontanément vu qu'elle est située juste à côté de leur école, c'est vraiment un endroit idéal. Et il craint un peu que, à l'Avenue du Mont-Blanc 27, ce lien se perde et que la fréquentation de cette bibliothèque s'en fasse ressentir à terme. Pour lui, cette proximité est vraiment importante. Il n'a pas de proposition directement liée à ce préavis, il voulait juste demander à la Municipalité de rester attentive à d'éventuels développements dans les années à venir et aux éventuelles possibilités qui pourraient se présenter pour installer cette bibliothèque plus proche des écoles de Grand-Champ et des Tuillières. Il pense que cela vaut la peine de garder un œil là-dessus, parce que ce serait vraiment mieux.

- Mme Christine Girod : répond qu'effectivement les discussions concernant la bibliothèque communale et scolaire ont lieu depuis de nombreuses années. La bibliothèque a été placée de manière provisoire dans l'établissement scolaire de Grand-Champ, il y a une bonne dizaine d'années, voire plus. Il est vrai que si l'on ne se place que du point de vue des élèves de 7P et 8P, ainsi que de ceux de 9S à 11S, la bibliothèque semble être placée idéalement et il y a un certain confort pour les primaires et secondaires qui sont à l'école du côté des collèges des Perrerets, de Grand-Champ et des Tuillières. Mais il y a aussi des écoles à Mauverney, et les élèves de ces établissements doivent régulièrement monter à Grand-Champ pour se rendre à la bibliothèque. Le fait de dire que c'est plus proche ou moins proche dépend donc évidemment de quel côté on se place.

La réflexion qui a eu lieu n'est pas simplement celle géographique, puisque forcément qu'en déplaçant la bibliothèque à MB27 cela va aussi poser d'autres discussions, d'autres soucis. La réflexion de la Municipalité est que, premièrement, une bibliothèque qui est placée dans une école ne peut, par définition, être ouverte au public qu'à partir de la fin des cours et n'est donc pas accessible toute la journée. Une bibliothèque située à l'étage, telle qu'on la connaît aujourd'hui à Grand-Champ, n'est pas du tout idéale. Une bibliothèque a vocation d'être ouverte sur la vie, ouverte sur l'espace public. Il est beaucoup plus propice d'avoir quelque chose de plein pied, ce qui sera le cas à MB27. Et il y a aussi toute une évolution dans la manière d'accueillir le public. Une bibliothèque à Gland, comme l'imagine la Municipalité, est plutôt une bibliothèque tiers-lieu, qui pourra également accueillir d'autres activités que de la lecture, mais aussi un véritable lieu d'échanges, un lieu de savoir aussi au travers les livres évidemment, mais également un lieu où la population aura la possibilité de se rencontrer. Il y a donc une explication derrière ces choix, et la Municipalité restera attentive à ce que cela corresponde à l'entier de la population, à développer aussi une attractivité et une nouvelle ambiance dans ce nouveau lieu à créer sur le site de MB27. En outre, le parc situé à côté est vraiment propice à l'accueil d'une bibliothèque telle qu'imaginée par la Municipalité de Gland.

- M. Aurélien Joye : aimerait savoir quelle sera l'affectation des locaux occupés actuellement par la bibliothèque à Grand-Champ.
- Mme Jeannette Weber : répond que, dans une partie, il est prévu un auditorium dédié à projeter des choses, à faire des spectacles. L'autre partie sera dévolue à des classes spéciales. Tous les détails et les affectations des espaces sont mentionnés dans le préavis, mais c'est prioritairement pour un auditorium.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 3 avis contraires, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal décide d'accepter le préavis municipal n° 56 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de réaménagement du pavillon Mont-Blanc 29, du 1^{er} étage de Borgeaud 12 et de locaux de Montoly 1 consécutifs à une réorganisation de certains services de l'Administration communale, soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 527'000.- et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux;*
 - II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 527'000.-;*
 - III. d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent, estimées à CHF 9'600.-, soient mises au budget de fonctionnement.*
- M. Stéphane Rosset est réintroduit dans la salle et rejoint sa place. Le nombre de Conseillers présents repasse à 60.

10. Préavis municipal n° 57 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'expérimentation de navettes urbaines électriques et modulaires Cristal

- M. Michel Girardet, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

Il serait intéressant que la Municipalité cherche à connaître le pourcentage actuel de fréquentation des bus entre les élèves et les autres utilisateurs. Si une suite devait être donnée, cela permettrait de mieux évaluer la progression des trajets effectués par la population, sachant que celle des élèves est facile à déterminer. Il est précisé que ce chiffre avait été demandé par la Commission technique et la Municipalité avait répondu qu'elle ne disposait actuellement pas de cette information.

Selon le timing annoncé lors de la séance de la Commission, le bouclage de l'étude en cours sur le TUG est prévu pour fin juin. Considérant le temps passablement long pour l'effectuer, la Commission insiste pour que l'entier du rapport relatif au présent préavis et à celui de 2021 parvienne selon le calendrier présenté, soit en janvier 2025 au plus tard.

Il lit ensuite les conclusions de la Commission recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : explique s'est rendue, mardi soir dernier, en compagnie de son estimé collègue délégué M. Steve Binngeli, à la séance de la Commission technique de Région de Nyon. Cette Commission a émis quelques questions et a chargé les délégués glandois de les transmettre au Conseil communal lors de la présente séance. Pour information, ces questions ont été transmises hier en fin de journée à M. le Municipal Gérald Cretegnny. Le timing étant un peu court, elle va également les poser ce soir car elle pense qu'elles intéressent tout le monde et sont tout à fait raisonnables et censées :

La Commission ad hoc de Région de Nyon souhaiterait savoir :

- Quelle est la consommation électrique d'une navette, exprimée en kWh, à l'heure ou au kilomètre, selon les informations disponibles ?
- Quelle est la puissance de la batterie d'une telle navette et a-t-on une garantie qu'elle soit propre, c'est-à-dire construite avec des minéraux de mines qui ne seraient pas exploitées par des enfants ? Y a-t-il certaines garanties à ce sujet ?
- Pourquoi la navette ne fonctionnera-t-elle pas le dimanche, ni en ligne régulière, ni sur appel, en tout cas pendant la phase d'essai ?
- Y aurait-il une alternative à une application pour réserver les trajets sur mesure ? En effet, l'on peut estimer que ces navettes de proximité s'adressent à des gens qui potentiellement ne sont pas tous très à l'aise encore avec les applications, les mobiles, et qui se trouveraient bien empêtrés pour commander leur bus.
- En quoi cette solution étudiée serait plus innovante qu'un ou 2 petits bus électriques, qui seraient peut-être moins chers et qui finalement rempliraient aussi leur part du boulot ?
- M. Gérald Cretegnny : souhaite donner une information en priorité pour compléter le préavis municipal n° 57. Il a en effet été parlé de subventions qui pourraient être obtenues, mais les Conseillers n'ont aucune idée des montants qui sont en jeu. Pour l'instant, 2 subventions sont relativement bien engagées. S'agissant de la première, il a été parlé de la Région de Nyon, et c'est effectivement le préavis n° 39/2024 qui sera discuté le 19 juin et qui propose une subvention de CHF 27'115.-. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a pris l'engagement d'une deuxième subvention, qui est basée sur un calcul qui fait référence à la facture finale de Car postal.

Bien évidemment que le montant de cette facture n'est pas encore connu, mais un calcul a néanmoins été fait, et le montant de la subvention devrait s'élever à environ CHF 23'000.-. Donc, à ce niveau-là, le montant total des subventions avoisinerait les CHF 50'000.-. Des demandes de subventions au niveau fédéral ont également été adressées à l'Office fédéral des transports (OFT) et à l'Office fédéral des routes (OFROU), qui traitent le projet. Pour l'instant, aucun engagement direct n'a été reçu de ces autorités, lesquelles seront à nouveau sollicitées.

Il répond comme suit aux questions posées par Mme Véronique Villaine :

Quelle est la consommation électrique d'une navette, exprimée en kWh, à l'heure ou au kilomètre, selon les informations disponibles ?

La consommation électrique est de 0.42 kWh par kilomètre par véhicule. Il faut ensuite multiplier par le nombre de véhicules qui sont attachés puisqu'il s'agit de convois où chaque navette fonctionne avec son moteur et donc consomme naturellement.

Quelle est la puissance de la batterie d'une telle navette et a-t-on une garantie qu'elle soit propre, c'est-à-dire construite avec des minéraux de mines qui ne seraient pas exploitées par des enfants ? Y a-t-il certaines garanties à ce sujet ?

Il s'agit de batteries de 70 kWh, et le pays de construction est l'Allemagne. Pour l'instant, il n'existe aucune garantie formelle que les batteries soient construites avec des minéraux de mines qui ne seraient pas exploitées par des enfants. Comme déjà dit, le pays de construction est l'Allemagne, mais à ce jour les garanties demandées n'ont pas été obtenues. Il a été demandé à Lohr Industrie de pouvoir répondre directement, mais le délai imposé était trop court. La question leur a été posée, mais la réponse ne pourra être donnée qu'après le vote du Conseil communal.

Pourquoi la navette ne fonctionnera-t-elle pas le dimanche, ni en ligne régulière, ni sur appel, en tout cas pendant la phase d'essai ?

Il s'agit en fait d'une question de coûts. Les coûts principaux sont malgré tout les salaires des chauffeurs, et il a été décidé de ne pas faire circuler les navettes le dimanche. Pour information, faire circuler les navettes un dimanche à un horaire qui serait adapté à la fréquentation potentielle, soit 09h00-20h00, reviendrait à un coût approximatif de CHF 6'000.-, et le coût horaire d'un conducteur le dimanche est d'environ 10 à 20 % plus élevé qu'en semaine. Il a donc été imaginé finalement que les résultats qui seront obtenus sur l'enquête qui est menée seront suffisants avec les 5 jours de semaine plus le samedi.

Existe-t-il une alternative à l'application pour réserver des navettes ?

Oui, il est mis en place un système téléphonique.

En quoi cette solution étudiée est plus innovante qu'un ou 2 petits bus électriques ?

En fait, le point surtout est de réduire la consommation d'énergie en adaptant la taille des véhicules à la demande réelle. Il y a effectivement le véhicule qui consomme 0.42 kWh par kilomètre, et au niveau de 2 véhicules, on se retrouve en général avec des navettes qui ont des consommations supérieures, d'après la recherche qui a été faite.

Voilà les réponses qu'il peut apporter ce soir.

- Mme Véronique Villaine : remercie M. le Municipal Gérald Cretegnny et demande s'il serait possible d'avoir les réponses par écrit dans quelques jours, en sachant que cela fera l'objet d'un vote au sein de la Région de Nyon le 19 juin prochain. Il n'y a donc pas d'urgence absolue.
- M. Yann de Siebenthal : relève que, pour lui, ce qui est mentionné en page n° 2 du rapport concernant la consommation des navettes n'est pas tout à fait juste. La consommation ne serait pas en kW par heure, mais en kWh multipliés par heure. Pour avoir une comparaison avec les véhicules électriques classiques, il serait intéressant de connaître la consommation en kWh par 100 km, ce qui permettrait d'avoir une idée de ce que consomment réellement ces navettes.
- M. Gérald Cretegnny : répond qu'il a interrogé le technicien au niveau de ces consommations, lequel a expliqué qu'il n'arrive pas à faire cette comparaison-là avec ces navettes. Il n'a donc pas pu extrapoler sur la question du 100 km.

- M. Christophe Lovis : déclare qu'il n'est pas un spécialiste mais, s'il a bien compris, M. le Municipal Gérald Cretegy a mentionné une consommation de 0.42 kWh par kilomètre. Il pense que cela fait donc tout simplement 42 kWh pour 100 km, ou alors il n'a pas compris de quoi il s'agissait exactement. Cela représente évidemment plus qu'une voiture électrique individuelle, mais vu le nombre de personnes qui peuvent être transportées, cela ne lui paraît pas aberrant.
- M. Steve Binggeli : demande, sans trahir le secret de séance, s'il est possible d'avoir des précisions. Dans le préavis, il est indiqué que les navettes circuleront dans la Ville et pourront être appelées sur demande, et un écho est qu'en fait, via l'application, une personne ne peut pas demander à une navette de venir par exemple devant chez elle, mais que des arrêts seront prédéterminés et qu'il va falloir se rendre à l'arrêt, où la navette arrivera à un moment donné. Ces arrêts vont-ils correspondre uniquement à ceux qui sont prévus sur la ligne, ou d'autres arrêts sont-ils prévus en Ville ? Serait-il possible d'avoir des précisions par rapport à cette notion d'arrêt sur demande ?
- M. Gérald Cretegy : répond qu'une première chose à dire est qu'il avait effectivement été dit à la Commission technique que le trajet mentionné dans le préavis était d'ordre indicatif, dans la mesure où il fallait encore le vérifier. Aujourd'hui, il est quasiment sûr que c'est effectivement ce trajet-là qui sera utilisé. Le long de ce trajet, il y a un certain nombre d'arrêts, et il tient à préciser que ce n'est pas la ligne exacte du TUG. Il y a plusieurs endroits où elle s'écarte du TUG, des bouts de quartiers sont donc visités, lesquels ne le sont pas par le TUG. Ensuite, les arrêts qui permettront de prendre en charge les personnes qui le demandent via l'application ne sont pas les arrêts qui sont sur la ligne, il s'agit d'autres arrêts. Une séance est prochainement prévue, lors de laquelle il sera rediscuté avec Car Postal la question de ces arrêts sur demande afin de voir exactement comment cela se passe. En même temps, l'application dédiée pour ce type de transport sera testée.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 1 avis contraire, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 57 relatif à une demande de crédit d'investissement d'un montant de CHF 116'710.- TTC pour l'expérimentation de navettes urbaines électriques et modulaires Cristal, sous réserve de la participation financière des partenaires;*
- II. d'autoriser la Municipalité à réaliser le projet d'expérimentation de navettes urbaines électriques et modulaires Cristal.*

11. Préavis municipal n° 58 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le développement d'une politique de l'habitat et la mise à jour de l'« Objectif logement »

- M. Dimitri Grandjean, rapporteur de la Commission technique, relève tout d'abord que 2 erreurs figurent dans le rapport. Il y est mentionné que le taux de vacance dans la ville de Gland est de 1.5 %, alors qu'il s'agit-là du taux de vacance régional et qu'à Gland ce taux est de 1.2 %. Ensuite, en fin de la page n° 2, il y a à 2 reprises une faute de frappe dans la mesure où il est bien parlé du PAC, soit le Plan d'affectation communal, et non pas du PLA.

Il rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

La Commission encourage la Municipalité à communiquer publiquement les résultats de l'enquête et de les discuter au Conseil communal. La Commission souhaite aussi des objectifs politiques ambitieux en matière de logement.

Il lit ensuite les conclusions de la Commission recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal décide d'accepter le préavis municipal n° 58 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le développement d'une politique de l'habitat et la mise à jour de l'« Objectif logement », soit :

I. d'accorder le crédit de CHF 145'935.- et d'autoriser la Municipalité à commander cette étude.

- Mme Christine Girod : tient, au nom de la Municipalité, à remercier infiniment le Conseil communal pour l'acceptation de ces 4 préavis. C'est une belle réussite pour la Municipalité d'avoir le soutien des Conseillers, en particulier pour le préavis municipal n° 56, puisque c'est non seulement une satisfaction pour la Municipalité, mais c'est surtout une reconnaissance pour le travail des collaboratrices et collaborateurs, qui vont pouvoir avoir des bureaux adéquats et un espace de travail qui convienne suite à ce préavis. Elle remercie encore une fois les Conseillers pour leur soutien.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

12. Préavis municipal n° 59 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux

- La séance est fixée au jeudi 16 mai 2024, à 18h30, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Jean-Marc Jaquier, PLR

Membres : M. Pierre Joye, GDG – M. Daniel Richard, GDG – M. Christophe Lovis, PS-Les Vert-e-s– M. Alain Pernet, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- Mme Fabienne Bill : a quelques questions pour la Commission technique. Quel est le critère de choix pour effectuer les achats de véhicules et qui a le pouvoir de décision ? Une préférence est-elle donnée aux entreprises de la Commune ? Pour une question d'équité, y a-t-il un tournus pour les achats de véhicules équivalents ? Des offres sont-elles demandées à plusieurs garages pour faire les choix ?
- M. José Caiano : souhaite que la Commission technique se penche sur la question des véhicules à hydrogène, qui sont l'avenir, et voir ce qu'il en est. Il aimerait aussi avoir un retour sur le genre de véhicules à éviter au niveau électrique.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pascal Riesen, en collaboration avec Mme Anik Freuler, M. Samuel Freuler et consorts, intitulé « Pour un parc d'ébattement pour chiens à Gland »

- Mme Katia Annen, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

Il n'y a pour le moment pas de point d'eau prévu dans la première phase du parc. M. Ranfiss Trujillo a expliqué aux membres de la Commission qu'à court terme ceci n'est pas prévu et suggère d'attendre le projet global pour une éventuelle pose de robinet. La Commission est d'avis qu'un point d'eau fait sens et souhaite que celui-ci puisse être intégré pour la phase 1.

Elle lit ensuite les conclusions de la Commission recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pascal Riesen, en collaboration avec Mme Anik Freuler, M. Samuel Freuler et consorts, intitulé « Pour un parc d'ébattement pour chiens à Gland ».

DIVERS

14. Nomination d'un membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales

Suite à l'élection de Mme Isabelle Wegmann à la COFIN lors de la séance du 8 février 2024, ce poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, M. Pascal Riesen propose la candidature de Mme Ahimara Buffat.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, Mme Ahimara Buffat est élue membre de la Commission d'aménagement du territoire.

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

15. Nomination d'un délégué suppléant au sein du Conseil intercommunal de l'association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT)

Suite à l'élection de M. Yves Froidevaux à la Municipalité, ce poste est à repourvoir.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, M. Marc Morel propose la candidature de Mme Véronique Villaine.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, Mme Véronique Villaine est nommée déléguée suppléante au sein du Conseil intercommunal de l'association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT).

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de ce Conseil intercommunal.

16. Nomination d'un membre de la Commission d'aménagement du territoire

Suite à la décision de M. José Caiano de siéger en qualité de Conseiller hors-parti, ce poste est à repourvoir.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine propose la candidature de Mme Anita Waeber.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, Mme Anita Waeber est élue membre de la Commission d'aménagement du territoire.

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

17. Nomination d'un délégué suppléant au sein du Conseil intercommunal de « Région de Nyon »

Toujours suite à la décision de M. José Caiano de siéger en qualité de Conseiller hors-parti, ce poste est à repourvoir.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine propose la candidature de M. Marc Morel.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Marc Morel est nommé délégué suppléant au sein du Conseil intercommunal de « Région de Nyon ».

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de ce Conseil intercommunal.

18. Divers et propositions individuelles

- Avant de passer la parole à qui veut bien la prendre, le président rappelle aux Conseillers que la sérénade offerte au président sortant par la Fanfare de Gland aura lieu le 11 juin prochain, à l'aérodrome de Prangins, et une invitation leur sera prochainement envoyée. Cette année, la sérénade n'aura pas lieu à Gland car, pour celles et ceux qui ne le savent pas, l'une des passions du président est l'aviation. Il est pilote privé, vole également à Prangins, et il avait l'idée de rendre la sérénade plus vivante et didactique en invitant notamment les membres du Conseil communal et de la Municipalité sur le terrain de l'aérodrome de Prangins, où M. Marc Kleiner, Chef de place, met à disposition les locaux. Une présentation sera faite par le précité, et des explications sur le décollage des avions et le fonctionnement d'un terrain d'aviation seront données. Le président compte sur les Conseillers pour faire des incantations à la sauge pour qu'il fasse beau, parce qu'il a prévu 2 ou 3 événements et il se réjouit de faire découvrir sa passion et cet endroit aux Conseillers. Il remercie également l'Office de la communication pour la création du flyer, sur lequel l'avion qui y est représenté n'est pas un avion anodin puisque c'est celui qu'il a la chance de piloter et qui, en fonction de la météo, sera peut-être sur place lors de la sérénade.

- M. Adrian Hochreutener : souhaite parler de la manifestation American Backstage, qui aura lieu samedi 4 mai prochain à Grand-Champ, dont des flyers sont à disposition à la sortie de la salle. Cette manifestation n'est pas seulement là pour présenter des véhicules américains. En effet, des groupes de musique locaux se produiront également durant l'après-midi et en soirée. Des places de jeux pour les enfants sont prévues, avec des châteaux gonflables sur lesquels ils pourront grimper, des caisses en plastique à empiler, et un parcours à effectuer en vélo. Pour les adultes, il y aura un lancer de boîte à vitesse, qui est peu commun, et un taureau mécanique. De nombreuses animations auront lieu durant la journée et en début de soirée.

- M. Jean-Luc Nicolet : déclare que, il y a quelques temps, il avait demandé en aparté que soit étudiée la possibilité de mettre des panneaux d'interdiction de tourner à gauche en descendant l'Avenue du Mont-Blanc, depuis la Rue du Midi jusqu'à la Rue de Malagny. Pas plus tard que ce soir, il a constaté que le véhicule circulant derrière lui a tourné à gauche en sortant de la station-service. Et lundi, lors de son retour à domicile, un véhicule s'est arrêté pour pouvoir tourner à droite afin de se rendre dans un magasin bien connu et a bloqué toute la circulation. Il lui a été répondu que des contrôles allaient être effectués plus souvent, mais il aimerait bien que soit étudiée la possibilité de mettre des panneaux d'interdiction de tourner à gauche, qui sont quand-même plus dissuasifs. On lui a aussi dit qu'il avait été étudié la possibilité de mettre une double ligne, mais que cela n'avait pas été autorisé par l'OFROU. Il remercie la Municipalité de bien vouloir lui répondre.

- M. Gérald Cretegy : répond que c'est en route, mais cela prend du temps. Par contre, il croit qu'il ne faut malheureusement pas s'attendre à d'énormes miracles. Quand les gens ont pris l'habitude de traverser une ligne blanche, cela devient parfois compliqué de réussir à leur faire changer d'avis. La police est quand-même présente de temps en temps, mais le problème risque néanmoins de se répéter. Mais la Municipalité a décidé de remettre cela à jour.

- M. Samuel Freuler : se permet de relire son intervention faite il y a 2 ans, lors de la séance du Conseil communal du 5 mai 2022 :

« M. Samuel Freuler a aussi 2 interventions à faire, dont la première est à l'adresse de M. le Municipal Gilles Davoine. Il encourage ce dernier à aller voir le panneau d'affichage de la Ville situé à l'entrée de la ville, côté Rolle, au bord du lac, vers le rond-point de Schilliger, lequel est blanc tellement il a supporté le soleil. Il n'y a plus rien à lire dessus et cela ne donne pas une très bonne image de notre Ville. [...] M. Gilles Davoine répond qu'il est allé voir le panneau dont a parlé M. Samuel Freuler, qui lui avait déjà fait part de ce point lors de la séance de groupe. Le panneau est effectivement sérieusement craquelé et, il l'accorde, ne donne pas une très bonne image de la Ville du côté de cette entrée-là. Il en a parlé avec Mme Joanna Baird, collaboratrice à la Promotion économique, laquelle avait déjà identifié ce problème, va faire des propositions et va travailler sur la problématique générale des panneaux de ce type-là. ».

À ce jour, il constate que le panneau est identique à la situation décrite il y a 2 ans en arrière. Pourrait-il avoir des informations à ce sujet ?

- M. Gérald Cretegy : répond que la Municipalité a effectivement constaté ce défaut. Par le passé, il avait déjà parlé de la question des signalisations qui devaient être revues, puisque d'autres panneaux sont également dans un état délicat. Certains panneaux d'interdiction de parquer sont blancs, avec quasiment plus d'autre couleur, ce qui fait qu'il y a quand-même un joli travail à ce niveau-là. La nouvelle équipe du Service de la population a maintenant repris ce travail et la Municipalité va étudier la possibilité de faire un préavis ou trouver un autre type de financement, mais il y a quand-même de nombreuses choses à effectuer, ce qui fait qu'il faudra vraisemblablement aller un peu plus loin. Certaines urgences ont aussi été identifiées, sur lesquelles la Municipalité va bien entendu travailler avec les budgets actuels.
- Mme Regina Bovet : aimerait savoir quel était le pourcentage de votants non helvétiques lors de l'élection complémentaire à la Municipalité.
- M. José Caiano : demande, s'agissant de la circulation, s'il y aurait également la possibilité de faire des contrôles au Chemin de la Crétaux et au Chemin du Vernay. En effet, il a l'impression que les véhicules de livraison ne voient pas les panneaux d'interdiction situés vers la gare, et ceci tous les jours.

Sa deuxième question concerne la déchèterie. Il avait déjà parlé de la problématique de l'eau et il souhaiterait savoir si une solution a été trouvée à ce sujet et si des démarches ont été effectuées. Ce serait vraiment super s'il pouvait avoir une réponse à ce sujet.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond par l'affirmative. Des éléments de réflexion ont été menés et une machine a été acquise pour justement nettoyer et enlever l'eau. Mais il n'y aura pas de revêtement particulier au niveau du sol de la déchèterie.
- M. José Caiano : remercie Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger, c'est bien ce qu'il avait entendu. Il trouve quand-même incroyable que, au niveau de la surface d'un bâtiment qui a été construit avec une problématique, on achète aujourd'hui une machine. Sans compter cet achat, il y a quand-même un certain coût, comme le financement pour l'entretien de cette machine ou encore le temps de l'employé pour l'utiliser. Il trouve quand-même la façon de faire un peu légère, parce qu'il pense que les entreprises qui construisent des bâtiments à ce prix-là devraient quand-même avoir une plus grande réflexion, à moins que l'année prochaine, dans le budget, il soit présenté un effectif de plus.
- Mme Véronique Villaine : déclare qu'à l'heure où de nombreuses personnes sont plongées dans les déclarations d'impôt, il serait bien que le bulletin de salaire de la Commune soit envoyé en format PDF par courriel plutôt que par papier. Elle remercie la Municipalité de bien vouloir réfléchir à ce point-là pour l'année prochaine.
- M. Steve Binggeli : constate que depuis quelques séances, plusieurs Conseillers se sont mis hors-parti. Suite à l'allocution du président en début de séance, l'on peut voir que l'on n'est pas tout à fait à l'aise avec cette situation et il a l'impression que cela amène de nombreux questionnements. Comme cela est le cas dans d'autres communes, il y a une certaine volonté d'autonomie, de ne pas avoir nécessairement une affiliation partisane et d'être indépendant. Néanmoins, il se pose la question de savoir s'il existe un certain vide juridique à ce niveau-là, car il n'y a pas de précision sur ce qu'il advient si une personne décide de quitter son parti. Celle-ci doit-elle démissionner du Conseil communal ou peut-elle y rester et dans quelles conditions ? Parce qu'il y a finalement des personnes qui peuvent siéger mais qui ne sont pas au plein bénéfice des droits dans le sens où elles ne peuvent plus siéger dans les commissions. Et, de ce point de vue, il s'interroge sur une possibilité d'amener des précisions à ce sujet dans le Règlement du Conseil communal (RCC), afin de savoir exactement comment gérer cette situation et peut-être amener des améliorations.

- Le président remercie M. Steve Binggeli et déclare que, depuis le début de son mandat, il a essayé d'être précis à chaque fois que de telles situations se sont présentées. Toutes les réponses qu'il a données s'agissant des Conseillers ayant souhaité siéger hors-parti ont été validées par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Il n'y a donc pas de vide juridique, il est très clairement mentionné dans le RCC que les Conseillers décidant de siéger hors-parti ne sont plus membres de leur parti, mais que leur siège est toujours attribué au parti au sein duquel ils ont été élus. Après, les règles disant que si un Conseiller quitte son parti doit démissionner du Conseil communal ou non sont des règles internes à chaque parti.

Le RCC est très précis à ce sujet et le siège pour les commissions permanentes appartient au parti dans lequel le Conseiller démissionnaire du parti a été élu. S'agissant des commissions techniques nommées notamment pour les préavis, comme il l'a déjà exprimé à chaque fois qu'un Conseiller a décidé de siéger hors-parti, ce dernier ne peut pas formellement être interdit d'être membre d'une telle commission. Le président a largement échangé à ce sujet avec M. le Préfet Olivier Fargeon en décembre dernier, et la réponse suivante a été transmise à tous les chefs de groupe, à savoir que l'on ne peut pas interdire des Conseillers hors-parti à participer aux commissions, et il faudrait faire un calcul savant pour que cela soit possible une fois sur 75. Sachant que cela est compliqué et pour que les voix soient respectées, le Bureau a décidé que les Conseillers ayant choisi de siéger hors-parti peuvent être membre d'une commission technique durant leur mandat. D'ailleurs M. Arnaud Durand avait émis le souhait de pouvoir être membre de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 55 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre d'un Budget Participatif comprenant l'achat d'une plateforme participative digitale. Dès lors, comme il l'avait expliqué lors de la séance du Conseil communal où cette commission avait été nommée, le parti GDG Gens de Gland avait cédé l'un de ses sièges et M. Arnaud Durand avait pris cette place dans la commission.

Mais le président a vraiment à chaque fois pris le temps de répondre à ces questions, en faisant tout vérifier par la DGAIC, afin de ne pas laisser le flan à la critique ou des questions sans réponse. Cela servira également à ses successeurs, parce que finalement, comme l'a dit M. Steve Binggeli, peut-être que des Conseillers souhaitent siéger de manière indépendante. C'est leur choix et il faut le respecter, mais le président tenait à clarifier les règles du jeu pour la suite. C'est la raison pour laquelle il a également clarifié en amont le fait que 5 membres hors-parti ne peuvent pas « créer » un nouveau parti en cours de législature. Il espère avoir été assez précis dans ses réponses et remercie M. Steve Binggeli de lui avoir permis de rafraîchir ces informations à l'ensemble du Conseil communal.

- M. Steve Binggeli : remercie le président pour sa réponse. Il est bien conscient que celui-ci a effectué toutes les démarches nécessaires, et ceci est très appréciable. Il s'interrogeait simplement sur la possibilité d'amener plus de précisions au sein du RCC. S'il a bien entendu, la réglementation pour savoir si les Conseillers désirant siéger hors-parti devraient également démissionner du Conseil communal après avoir quitté leur parti est quelque chose qui devrait être précisé dans les statuts des partis eux-mêmes.
- Le président répond par l'affirmative. Peut-être que certains partis pourraient mettre dans leurs statuts que si l'un de leurs membres démissionne du parti, il doit également démissionner du Conseil communal, mais cela n'a aucune valeur juridique, et les règles internes à un parti ne sont pas en lien avec les règles du RCC. Il répète que toutes les informations qu'il a transmises ont été validées par les juristes de la DGAIC, qui étaient les plus à même de lui répondre de manière la plus précise possible.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 20 juin 2024 à 19h00, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h00.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Sébastien Bertherin



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexe¹ :

1. Communications du dicastère Infrastructures & Environnement
2. Présentation du Parlement des jeunes de Gland

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland